

Labélisation des clubs de Taekwondo

Annexe - Reg - 6 - 2024-05-01 - ABFT

3 Labels



Chaussée de Wavre, 2057 – 1160 Uccle
<https://www.abft.be/> - 02/347 34 77

Table des matières

1. Introduction	3
2. Labérisation des clubs	3
2.1 Objectifs de la labérisation	3
2.2 Les labels	3
2.2.1 Les trois labels	3
2.2.3 Les principes de la labérisation	4
2.3 Axes prioritaires de développement de la fédération	4
2.4 Catégories et critères de labérisation	5
2.4.1 Tableau synoptique	5
2.4.2 Vie fédérale	8
2.4.3 Bonne gouvernance	9
2.4.4 Ethique	10
2.4.5 Formation	11
2.4.6 Para-Taekwondo	12
2.4.7 Pratique martiale	13
2.4.8 Compétition - Kyorugi	14
2.4.9 Compétition - Poomsae	16
2.5 Calcul de la subvention	19
2.6 Prérequis pour l'obtention d'un label et de la subvention	19
2.7 Communication du label	19
2.8 Durée du label	19
2.9 Frais admissibles et justificatifs comptables	20
2.10 Versement de la subvention aux clubs	20
2.11 Evaluation	20

1. Introduction

L'Association Belge Francophone de Taekwondo (ABFT) propose un projet de labélisation qui valorise le bon développement de ses clubs sans porter un jugement de valeurs sur ceux-ci et qui va renforcer les actions menées par les différentes commissions.

En basant les critères de labélisation sur ses axes prioritaires de développement, la fédération encourage les bonnes pratiques et renforce certains projets. Tous les projets visant au développement ne pourront pas être traduits en critères sous peine de rendre le processus de labélisation extrêmement complexe et de créer un manque d'adhésion. Seuls les projets hautement prioritaires sont retenus.

Les critères de labélisation choisis sont mesurables et objectivables. Les niveaux des critères proposés sont challengeants tout en restant atteignables.

Le processus de labélisation présenté ici se veut évolutif et adaptatif. Dans quelques années, les critères pourront être revus au fur à mesure du bon développement de la majorité des clubs et de la fédération.

2. Labélisation des clubs

2.1 Objectifs de la labélisation

Les objectifs de la labélisation sont :

- Valoriser le développement des clubs.
- Mettre en évidence les bonnes pratiques.
- Valoriser les clubs qui suivent la politique de développement de la fédération.
- Soutenir financièrement les clubs.
- Encourager et récompenser la participation à la vie fédérale.
- Informer le public sur l'activité du club.

2.2 Les labels

2.2.1 Les trois labels

Trois labels sont proposés :

(1) Label – Art martial

Ce label traite de la pratique du taekwondo traditionnel qui constitue l'activité de base de tous les clubs de la fédération. Ce label est donc attribuable à tous les clubs.

(2) Label – Kyorugi

Ce label traite de la pratique de la compétition combat, le Kyorugi (Taekwondo olympique). Ce label est attribuable uniquement aux clubs qui pratiquent ce type de compétition.

(3) Label – Poomsae

Ce label traite de la pratique de la compétition des formes imposées, les Poomsae. Ce label est attribuable uniquement aux clubs qui pratiquent ce type de compétition.

2.2.2 Trois niveaux par label

Chaque label est décliné en 3 niveaux caractérisés par des critères de développement progressif (voir 2.4). Ces niveaux sont valorisés par une étoile. Trois étoiles étant le niveau de développement le plus élevé.

2.2.3 Les principes de la labélisation

L'octroi des labels suit les principes suivants :

- Les trois labels définis peuvent caractériser un même club.
- L'obtention d'un niveau de label se base sur des critères à remplir (voir 2.4) au sein de chaque discipline qui le caractérise (voir 2.2.1).
- Un critère indispensable pour atteindre un niveau de label est dit « labélisant ».
- Un critère peut ne pas être nécessaire pour obtenir un label. Il est alors dit « valorisant ».
- Des points sont accordés pour chaque critère labélisant et valorisant. La somme de ces points est l'élément principal du calcul des subventions octroyées aux clubs (voir 2.5).
- Le nombre de points attribués pour chaque critère reflète l'importance de celui-ci dans les projets des axes prioritaires de développement et dans la labélisation. Ces critères et leur pondération sont résumés dans le Tableau 2 ci-dessous.

Remarque : Critère « labélisant » vs critère valorisant

- (1) Les critères labélisants sont indispensables pour atteindre un certain niveau de labélisation. Ces critères sont accessibles à tous les clubs avec du travail et traduisent le minimum requis pour un niveau de labélisation.
 - (2) Les critères valorisants sont des critères qui représentent une évolution souhaitable du club mais qui ne sont pas indispensables pour définir un niveau de labélisation. Ils peuvent ne pas faire partie des orientations à prendre souhaitées par un club ou tout bonnement ne pas être atteignables en raison de paramètres externes non maîtrisables par le club lui-même. Ils valorisent le club en termes de développement et en termes de points dans le calcul de la subvention octroyée au club.
 - (3) Exemples :
 - « Formation de dirigeant de club sportif » est un critère labélisant.
 - « Formation de gestionnaire de fédération sportive » est un critère valorisant.
 - ➔ Le club ne souhaitant pas proposer un de ses membres à l'Organe d'Administration de la fédération n'a pas de nécessité de remplir ce critère. Cependant la réussite de ce brevet est un plus qui doit être encouragé et valorisé par des points.
- Ou
- « Un.e représentant.e présent.e à l'AG de la fédération » est un critère labélisant.
 - « Un.e représentant.e du club membre de l'Organe d'Administration (OA) de la fédération » est un critère valorisant.
 - ➔ Le nombre de postes élus dans l'AO étant limité, tous les clubs ne peuvent pas y avoir accès. Cependant, cet engagement dans une fonction de responsable de fédération doit être encouragé et valorisé par des points.

2.3 Axes prioritaires de développement de la fédération

Etant donné les objectifs de la labélisation, celle-ci se base sur les axes de développement prioritaires de la fédération. Pour chacun de ces axes, certains projets ont été traduits en critères de labélisation.

Dans un souci de réalisme, tous les projets ne s'y retrouvent pas. Sur du long terme, les critères de labélisation évolueront au rythme du développement des clubs.

Les axes prioritaires de développement sont :

- Le développement administratif et informatique
- La pratique martiale
- Les formations
- La compétition combat et poomsae
- Le para-taekwondo
- Le sport de haut niveau
- Les disciplines associées

2.4 Catégories et critères de labélisation

Les critères qui caractérisent un label sont regroupés en différentes catégories présentées dans le Tableau 1 ci-dessous :

Les labels		
Catégories communes aux trois labels		
Art martial	Kyorugi	Poomsae
Pratique martiale	Compétitions - Kyorugi	Compétitions - Poomsae

Tableau 1 : Les catégories de critères des 3 labels

Remarques : points d'attention

- (4) Les catégories de critères de la labélisation suivantes sont obligatoires pour chaque label (Adeps : 2023.01.16 Présentation- Labélisation) :
- La formation des cadres
 - L'éthique
 - La bonne gouvernance
- Elles sont reprises dans les catégories communes.

2.4.1 Tableau synoptique

Le tableau synoptique ci-dessous (Tableau 2) renseigne sur :

- les critères labélisants (marqués d'un L) et valorisants de labélisation.
- la pondération des critères.

Labélisation des clubs de taekwondo

Critères	Pondération	sous-total	1 Etoile	2 Etoiles	3 Etoiles
Vie fédérale					
Assemblée générale Un.e représentant.e est présent.e à l'AGO de la fédération.	3		L	L	L
Conseil d'Administration de la fédération Un.e représentant.e du club est membre de l'Organne d'Administration de la fédération.	3				
Commissions Un.e représentant.e du club est membre du comité d'une commission.	1	15			
Nombre d'affiliés dans le club 31 à 70 affiliés dans le club 71 à 120 affiliés dans le club 121 à 180 affiliés dans le club 181 et plus affiliés dans le club	5 6 7 8				
Bonne gouvernance					
Cadre sportif à vocation managériale dans le club Formation de dirigeant club sportif Formation de gestionnaire de fédération sportive	3 6	10	L		
Constitution du club Le club est constitué en ASBL.	4		L		
Ethique					
Promotion des bonnes pratiques Affichage de la "charte des bons comportements sportifs en compétition" Affichage de la "charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles"	1 1	5	L L	L L	L L
Formation Mon club a des valeurs (mon sport a des valeurs + je transmets les valeurs de mon sport »)	3		L L		
Formations					
Niveau de formation Adeps du moniteur attitré Moniteur sportif Initiateur en Taekwondo - Homologué Moniteur sportif Educateur en Taekwondo - Homologué Moniteur sportif Entraineur en Taekwondo - Homologué	5 10 15	20	L L L		
Participation des affiliés du club aux formations Adeps Moniteur sportif Animateur en Taekwondo - Homologué Moniteur sportif Initiateur en Taekwondo - Homologué Moniteur sportif Educateur en Taekwondo - Homologué	1 2 5		L L		
Para-Taekwondo					
Formation Tronc Commun en Activités Physiques et Sportives Adaptées Moniteur Sportif Initiateur - Para-Taekwondo	2 5	10	L L		
Section para-taekwondo Section para-taekwondo affiliée à la LHF, dans le club	5				

Pratique martiale

Grade Dan du moniteur du club

- 1er ou 2ème Dan
- 3ème ou 4ème Dan
- 5ème ou 6ème Dan
- 7ème ou 8ème Dan
- 9ème

Ceintures noires formées dans le club

- 1 à 2 passage.s de grade Dan/Poom
- 3 passages de grade Dan/Poom et plus

Ceintures noires du club dans le jury Dan/Poom

- Réussite du brevet fédéral - Evaluateur jury Dan/poom
- Membre breveté du jury Dan/Poom

Section discipline associée

- Section Haedong Kumdo ou Hapkido ou Tang Soo Do dans le club

2		L		L	
4		L		L	
6					
8					
10					
	40				
		LABEL ART MARTIAL			

Compétitions - Kyorugi

Arbitre national Kyorugi

- Réussite d'un brevet d'arbitre
- Arbitre actif en compétition

Arbitre International Kyorugi

- Réussite d'un brevet d'arbitre international WT
- Arbitre actif en compétition tournois G

Participation aux compétitions Kyorugi

- Participation du club en niveau 1 de compétition
- Participation du club en niveau 2 de compétition
- Participation du club en niveau 3 de compétition

Sportifs à statut

- Compétiteur sélectionné dans les activités de l'axe alpha et y participer
- Jeune talent affilié dans le club
- Espoir sportif affilié dans le club
- Sportif de Haut Niveau affilié dans le club

3		L		L	
5		L		L	
	3				
	5				
	40				
		LABEL KYORUGI			

Compétitions - Poomsae

Arbitre national Poomsae

- Réussite d'un brevet d'arbitre
- Arbitre actif en compétition

Arbitre International Poomsae

- Réussite d'un brevet d'arbitre international WT
- Arbitre actif en compétition tournois G

Participation aux compétitions Poomsae

- Participation du club en niveau 1 de compétition
- Participation du club en niveau 2 de compétition
- Participation du club en niveau 3 de compétition

Résultat en compétition

- Compétiteurs sélectionnés pour l'entraînement fédéral Poomsae
- Sportif médaillé en compétition de niveau 1
- Sportif médaillé en compétition de niveau 2
- Sportif médaillé en compétition de niveau 3

3		L		L	
5		L		L	
	3				
	5				
	40				
		LABEL POOMSAE			

Equipement

- Equipé de multimédia
- Equipé de tapis

TOTAL 180

Tableau 2 : Tableau synoptique reprenant les critères labélisants et valorisants, et leurs pondérations pour les 3 labels.

2.4.2 Vie fédérale

2.4.2.1 Assemblée générale

→ *Critère*

Un.e représentant.e est présent.e à l'AGO de la fédération.

→ *Explications*

Le club doit avoir eu un.e représentant.e présent.e à une AGO de la fédération durant la période de réalisation du critère.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Lors des deux dernières AGO.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.2.2 Conseil d'Administration de la fédération

→ *Critère*

Un.e représentant.e du club est membre de l'Organe d'Administration de la fédération.

→ *Explications*

Le club a un.e représentant.e du club élu.e au sein de l'Organe d'Administration de la fédération.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.2.3 Commissions

→ *Critère*

Un.e représentant.e du club est membre du comité d'une commission.

→ *Explications*

/

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.2.4 Nombres d'affiliés dans le club

→ *Critère*

31 à 70 affiliés dans le club

71 à 120 affiliés dans le club

121 à 180 affiliés dans le club

181 et plus affiliés dans le club

→ *Explications*

Le club compte entre :

31 à 70 affiliés dans le club

71 à 120 affiliés dans le club

121 à 180 affiliés dans le club

181 et plus affiliés dans le club

Par affilié, il faut entendre pratiquant s'étant affilié (ou réaffilié) dans l'année (affiliation de date à date).

→ *Type de critère*

• Labélisant

• Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Le plus haut chiffre annuel enregistré lors des deux ans qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

• Donnée connue de la fédération

• Doit être fourni par le club

2.4.3 Bonne gouvernance

2.4.3.1 Cadre sportif à vocation managériale dans le club

→ *Critère*

Formation de dirigeant de club sportif

→ *Explications*

Un des membres du comité du club est porteur du brevet de dirigeant de club sportif (AISF).

→ *Type de critère*

• Labélisant

• Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

• Donnée connue de la fédération

• L'attestation de réussite doit être fournie par le club.

→ *Critère*

Formation de gestionnaire de fédération sportive

→ *Explications*

Un des membres du comité du club est porteur du brevet de gestionnaire de fédération sportive (AISF).

→ *Type de critère*

• Labélisant

• Valorisant

- ➔ *Période de réalisation du critère*
Au moment de la détermination du label.
- ➔ *Evaluation du critère*
 - ~~Donnée connue de la fédération~~
 - L'attestation de réussite doit être fournie par le club.

2.4.3.2 Constitution du club

- ➔ *Critère*
Le club est constitué en ASBL.
- ➔ *Explications*
/
- ➔ *Type de critère*
 - Labélisant
 - Valorisant
- ➔ *Période de réalisation du critère*
Au moment de la détermination du label.
- ➔ *Evaluation du critère*
 - ~~Donnée connue de la fédération~~
 - Les statuts de l'ASBL doivent être fournis par le club.

2.4.4 Ethique

2.4.4.1 Promotion des bonnes pratiques

- ➔ *Critère*
Affichage de la "charte des bons comportements sportifs en compétition"
Affichage de la "charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles"
- ➔ *Explications*
Le club affiche les deux chartes dans son dojang, sur son site web, ...
- ➔ *Type de critère*
 - Labélisant
 - ~~Valorisant~~
- ➔ *Période de réalisation du critère*
Au moment de la détermination du label.
- ➔ *Evaluation du critère*
 - ~~Donnée connue de la fédération~~
 - La preuve de la publication (photos) doit être fournie par le club.

2.4.4.2 Formation

- ➔ *Critère*
Mon club a des valeurs (mon sport a des valeurs + je transmets les valeurs de mon sport)
- ➔ *Explications*
La commission pédagogique propose deux modules qui traitent des valeurs du sport :
 - Mon sport a des valeurs dans le brevet de MSIn-T
 - Je transmets les valeurs de mon sport dans le brevet de MSEd-TCes deux modules sont regroupés dans une formation appelée Mon club a des valeurs. Cette formation est proposée aux pratiquants indépendamment des formations Adeps.
- ➔ *Type de critère*
 - Labélisant

- Valorisant
- ➔ **Période de réalisation du critère**
Au moment de la détermination du label.
- ➔ **Evaluation du critère**
 - Donnée connue de la fédération
 - ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.5 Formation

2.4.5.1 Niveau de formation Adeps du moniteur attitré

- ➔ **Critère**
Moniteur sportif Initiateur en Taekwondo - Homologué
Moniteur sportif Educateur en Taekwondo - Homologué
Moniteur sportif Entraineur en Taekwondo - Homologué
- ➔ **Explications**
Le moniteur attitré doit posséder l'un de ces brevets homologués par l'Adeps (ou en cours d'homologation)
- ➔ **Type de critère**
 - Labélisant
 - Valorisant
- ➔ **Période de réalisation du critère**
Au moment de la détermination du label.
- ➔ **Evaluation du critère**
 - Donnée connue de la fédération
 - ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.5.2 Participation des affiliés du club aux formations Adeps

- ➔ **Critère**
Moniteur sportif Animateur en Taekwondo - Homologué
- ➔ **Explications**
Au moins un pratiquant du club a reçu son brevet de MSAn-T homologué par l'Adeps (ou en cours d'homologation)
- ➔ **Type de critère**
 - Labélisant
 - Valorisant
- ➔ **Période de réalisation du critère**
La réussite de la formation s'est déroulée dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.
- ➔ **Evaluation du critère**
 - Donnée connue de la fédération
 - ~~Doit être fourni par le club~~
- ➔ **Critère**
Moniteur sportif Initiateur en Taekwondo - Homologué
Moniteur sportif Educateur en Taekwondo - Homologué
- ➔ **Explications**
Au moins un pratiquant du club a reçu un brevet MSIn-T ou MSEd-T homologué par l'Adeps (ou en cours d'homologation)
- ➔ **Type de critère**

- ~~Labélisant~~
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

La réussite de la formation s'est déroulée dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.6 Para-Taekwondo

2.4.6.1 Formation

➔ *Critère*

Tronc Commun en Activités Physiques et Sportives Adaptées

Moniteur Sportif Initiateur - Para-Taekwondo

➔ *Explications*

Le moniteur attitré doit posséder l'un de ces brevets homologués par l'Adeps (ou en cours d'homologation)

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- L'attestation de réussite doit être fournie par le club.

2.4.6.2 Section para-taekwondo

➔ *Critère*

Section para-taekwondo affiliée à la LHF, dans le club

➔ *Explications*

Le club propose l'accueil de pratiquants porteurs de handicap. Le club est en règle d'affiliation et les pratiquants sont affiliés auprès de la LHF.

➔ *Type de critère*

- ~~Labélisant~~
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- Les preuves d'affiliation doivent être fournies par le club.

2.4.7 Pratique martiale

2.4.7.1 Grade Dan du moniteur du club

→ *Critère*

1^{er} ou 2^{ème} Dan

3^{ème} ou 4^{ème} Dan

5^{ème} ou 6^{ème} Dan

7^{ème} ou 8^{ème} Dan

9^{ème}

→ *Explications*

Le moniteur passe régulièrement des grades Dan qui traduisent les nouvelles compétences acquises et les années de pratique du Taekwondo.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.7.2 Ceintures noires formées dans le club

→ *Critère*

1 à 2 passage.s de grade Dan/Poom

3 passages de grade Dan/Poom et plus

→ *Explications*

Le club forme des ceintures noires qui sont évaluées lors des passages de grade Dan/Poom de la fédération. Le nombre de passages de grade Dan/Poom réussis entre ici en ligne de compte.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Le nombre de passages de grade Dan/Poom réussi dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.7.3 Ceintures noires du club dans le jury Dan/Poom

→ *Critère*

Réussite du brevet fédéral - Evaluateur jury Dan/poom

→ *Explications*

Pour être membre du jury Dan/Poom, un candidat doit réussir le brevet fédéral d'évaluateur.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.7.4 Section discipline associée

→ *Critère*

Membre breveté du jury Dan/Poom

→ *Explications*

Avoir officié dans le jury dan/Poom au moins une fois.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Avoir officié dans le jury Dan/Poom dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.8 Compétition - Kyorugi

2.4.8.1 Arbitrage national Kyorugi

→ *Critère*

Réussite d'un brevet d'arbitre

→ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un pratiquant qui a le brevet fédéral d'arbitre kyorugi.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- ~~Valorisant~~

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

→ *Critère*

Arbitre actif en compétition

→ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un arbitre qui a arbitré en compétition kyorugi au moins une fois.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Avoir arbitré en compétition dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.8.2 Arbitrage international Kyorugi

➔ *Critère*

Réussite d'un brevet d'arbitre international WT

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un pratiquant qui a réussi le brevet d'arbitre international Kyorugi de la WT.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- L'attestation de réussite doit être fournie par le club.

➔ *Critère*

Arbitre actif en compétition tournois G

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un arbitre international qui a arbitré en Open G Kyorugi au moins une fois.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Avoir arbitré en Open G dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.8.3 Participation aux compétitions Kyorugi

➔ *Critère*

Participation du club en niveau 1 de compétition

Participation du club en niveau 2 de compétition

Participation du club en niveau 3 de compétition

➔ *Explications*

Le club doit avoir au moins une fois participé à une compétition de niveau 1, 2 ou 3 Kyorugi.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.8.4 Sportifs à statut

➔ *Critère*

Compétiteur sélectionné dans les activités de l'axe alpha et y participer

Jeune talent affilié dans le club

Espoir sportif affilié dans le club

Sportif de Haut Niveau affilié dans le club

➔ *Explications*

Le club doit avoir au moins un compétiteur remplissant le critère ci-dessus.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.8.5 Equipement

➔ *Critère*

Equipé de PSS¹

Equipé de tapis

➔ *Explications*

Le club est équipé d'au moins un PSS et de tapis spécifiques à la pratique du taekwondo.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- Une preuve d'achat doit être fournie par le club.

2.4.9 Compétition - Poomsae

2.4.9.1 Arbitrage national Poomsae

➔ *Critère*

Réussite d'un brevet d'arbitre

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un pratiquant qui a le brevet fédéral d'arbitre Poomsae.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

¹ PSS = Protector Scoring System = Système de protection électronique utilisée en compétition.

➔ *Critère*

Arbitre actif en compétition

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un arbitre qui a arbitré en compétition Poomsae au moins une fois.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Avoir arbitré en compétition dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.9.2 Arbitrage international poomsae

➔ *Critère*

Réussite d'un brevet d'arbitre international WT

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un pratiquant qui a réussi le brevet d'arbitre international Poomsae de la WT.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- L'attestation de réussite doit être fournie par le club.

➔ *Critère*

Arbitre actif en compétition tournois G

➔ *Explications*

Dans le club, il doit y avoir un arbitre international qui a arbitré en Open G Poomsae au moins une fois.

➔ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

➔ *Période de réalisation du critère*

Avoir arbitré en Open G dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

➔ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.9.3 Participation aux compétitions Poomsae

➔ *Critère*

Participation du club en niveau 1 de compétition

Participation du club en niveau 2 de compétition

Participation du club en niveau 3 de compétition

→ *Explications*

Le club doit avoir au moins une fois participé à une compétition de niveau 1, 2 ou 3 poomsae.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.9.4 Résultats en compétition

→ *Critère*

Compétiteur sélectionné pour l'entraînement fédéral Poomsae

Sportif médaillé en compétition de niveau 1

Sportif médaillé en compétition de niveau 2

Sportif médaillé en compétition de niveau 3

→ *Explications*

Le club doit avoir au moins un compétiteur remplissant le critère ci-dessus.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Dans les deux ans complets qui précèdent la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- Donnée connue de la fédération
- ~~Doit être fourni par le club~~

2.4.9.5 Equipement

→ *Critère*

Equipé de multimédia

Equipé de tapis

→ *Explications*

Le club est équipé d'au moins un système multimédia permettant l'évaluation de la performance et de tapis spécifiques à la pratique du taekwondo.

→ *Type de critère*

- Labélisant
- Valorisant

→ *Période de réalisation du critère*

Au moment de la détermination du label.

→ *Evaluation du critère*

- ~~Donnée connue de la fédération~~
- Une preuve d'achat doit être fournie par le club.

2.5 Calcul de la subvention

2.5.1 Calcul des points attribués aux clubs

Les points attribués aux clubs sont le résultat de la somme ci-dessous :

\sum des points du tronc commun labélisants et valorisants + \sum des points labélisants et valorisants du label Art Martial \times AM + \sum des points labélisants et valorisants du label Kyorugi \times K + \sum des points labélisants et valorisants du label Poomsae \times P = Total de points attribués aux clubs.

Où

Le coefficient AM = 1,1 ou 1,3 ou 1,5 respectivement pour le niveau de label 1, 2 ou 3 étoiles dans le label Art Martial.

Le coefficient K = 1,1 ou 1,3 ou 1,5 respectivement pour le niveau de label 1, 2 ou 3 étoiles dans le label Kyorugi.

Le coefficient P = 1,1 ou 1,3 ou 1,5 respectivement pour le niveau de label 1, 2 ou 3 étoiles dans le label Poomsae.

Remarques

- *Dans la formule ci-dessus, la \sum des points labélisants et valorisants de tous les labels est comptabilisée uniquement si tous les critères d'au moins un niveau de label sont validés.*

2.5.2 Calcul de la subvention par club

Le montant de la subvention alloué à chaque club est le résultat de la formule ci-dessous :

$$\frac{\text{Subvention Adeps} - \% \text{ dédié à la gestion du projet par la fédération}}{\sum \text{ totale des points attribués aux clubs}} \times \text{Points du club} = \text{Montant alloué au club}$$

2.6 Prérequis pour l'obtention d'un label et de la subvention

Pour bénéficier de la subvention liée à la labélisation et à l'octroi de son label, le club amateur doit remplir le.s critère.s suivant.s :

- Être membre de l'ABFT.
- Respecter les statuts et ROI de la fédération.
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire.
- Avoir 35 affiliés au minimum licenciés (au 31 janvier de l'année de la labélisation) si le club est membre de l'ABFT depuis 5 ans ou plus.

2.7 Communication du label

Le label délivré est affiché dans la fiche club sur le site internet de la fédération sur la page suivante : <https://www.abft.be/clubs/> et est accompagné de la fiche des critères réalisés. Ces publications informent le futur pratiquant sur les orientations prises par le club et son niveau de développement.

2.8 Durée du label

Le label est octroyé pour une période de 2 ans, toutes les années paires en juin. La prochaine remise des labels se fera en mars 2025 (année de mise en place – labélisation rétroactive).

Un nouveau club peut être labélisé dès son ouverture, dans cette période de deux ans. Son label restera valable jusqu'à la date de la prochaine remise, en juin 2026 (par exemple).

Les points accordés pour le calcul de la subvention restent acquis pour une période de deux années au maximum. Ils sont recalculés en juin de la deuxième année pour tous les clubs.

2.9 Frais admissibles et justificatifs comptables

Les frais repris dans la liste ci-dessous peuvent justifier la subvention « labélisation » reçue par le club :

- Frais de défraiement de moniteur breveté Adeps
 - Justificatif : notes de frais signées par le moniteur et preuve de paiement
- Frais d'inscription à des formations organisées par l'ABFT, l'ADEPS, l'AISF, la LHF, ...
 - Justificatif : facture et preuve de paiement
- Frais d'homologation des formations Adeps,
 - Justificatif : facture et preuve de paiement
- Frais de location des infrastructures sportives
 - Justificatif : facture et preuve de paiement
- Frais liés à l'acquisition de matériel non durable
 - Global Athlete Licence (GAL) de la World Taekwondo (WT),
 - Pitaine Daedo ou KPP
 - Protections (avant-bras, tibia, coquilles, ...)
 - Justificatif : facture et preuve de paiement
- Frais de transports groupés pour les compétitions de jeunes
 - Justificatif : notes de frais signées par le propriétaire du véhicule et preuve de paiement

2.10 Versement de la subvention aux clubs

Chaque club constitue son dossier numérique de justificatifs (format PDF) pour le montant total de la subvention. Ce dossier est envoyé par email à comptabilite@abft.be pour le 15 avril au plus tard. Après vérification des justificatifs, la Fédération versera la subvention sur le compte bancaire du club.

2.11 Evaluation

Tous les 2 ans, le règlement, les catégories et critères de labélisation feront l'objet d'une évaluation. La première évaluation aura lieu en avril 2026.